

COMMUNIQUÉ

À l'attention du directeur de l'information
Pour diffusion immédiate
Montréal, le 14 janvier 2022

L'UTBQ, LA CPBBTQ ET LEURS MEMBRES RÉCLAMENT LA RÉOUVERTURE IMMÉDIATE DE LEUR INDUSTRIE

Faisant suite aux annonces d'hier du gouvernement Legault, l'Union des Tenanciers de bars du Québec (« UBQTQ ») et la Corporation des Propriétaires de Bars, Brasseries et Tavernes du Québec (« CPBBTQ »), via leur président respectif, messieurs Peter Sergakis et Renaud Poulin, se sont adressés au Premier ministre du Québec et au Ministre de la Santé et des Services sociaux afin de requérir la réouverture immédiate des bars, restos-bars et restaurants à la grandeur de la province, tel qu'il appert d'une copie de la correspondance transmise ci-jointe.

En effet, les assouplissements d'hier sont basés sur une seule et même prémisse : soit que le Québec a atteint, ou est sur le point d'atteindre, le pic de la cinquième vague en terme de nombre d'infections.

Pour cette raison et en considérant l'élargissement du passeport vaccinal ainsi que la sévérité moindre du variant Omicron, l'UTBQ et la CPBBTQ considèrent qu'à ce stade-ci, tous les secteurs de l'économie québécoise doivent pouvoir fonctionner avec les outils dont nous disposons, ce qui inclut spécifiquement les bars, restos-bars et restaurants!

Parallèlement, il est aussi temps, selon l'UTBQ et la CPBBTQ, de redonner aux québécois adéquatement vaccinés les libertés dont on les a privées depuis trop longtemps, ce qui inclut leur droit de visiter un établissement licencié.

Ainsi, l'UTBQ et la CPBBTQ réclament que tous les bars, restos-bars et restaurants soient autorisés à rouvrir selon leurs heures normales d'opération dès lundi le 24 janvier 2022. Il est essentiel de stopper l'hémorragie qui affecte l'industrie, celle-ci dure depuis bien trop longtemps et nos membres ont bien trop souffert. Il faut que ça cesse! La seule solution viable est de permettre une réouverture immédiate!

-30-

Renseignements : Peter Sergakis, président de l'Union des Tenanciers de Bars du Québec: (514) 867-9088 et Renaud Poulin, président de la Corporation des Propriétaires de Bars, Brasseries et Taverne du Québec : (514) 928-4757.